

Motifs de la décision

<p>Projet d'arrêté relatif au contenu et aux modalités de la déclaration d'appareils contenant des PCB</p>

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 19 septembre au 11 octobre 2013 inclus, une observation a été déposée portant sur la reprise des données existantes.

Cette observation n'a pas été prise en compte car la reprise des données actuellement disponibles est prévue dans le cadre de la refonte de l'inventaire national géré par l'ADEME.